



Le lundi 14 juin 2010

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 14 juin 2010, à 19h30, à l'hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire Kenneth G. Hague, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Raymonde Lefrançois et Claire R. Leduc et messieurs les conseillers Melvyn Hodes, Pierre Vérot et Daniel Charette.

Monsieur le conseiller Stéphane Pilon a justifié son absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jean-Raymond Dufresne est aussi présent.

1. Moment de réflexion

2. Présences et quorum

Monsieur le maire ayant constaté le quorum déclare la présente séance ouverte.

Résolution
2010-06-048

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette
Appuyé par la conseillère Claire R. Leduc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée

Résolution
2010-06-049

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Appuyé par le conseiller Daniel Charette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010 soit accepté, tel que présenté.

Adoptée

5. Administration et finances

Résolution
2010-06-050

5.1 Acceptation des chèques émis au 11 juin 2010

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des chèques émis au 11 juin 2010 au montant de 7 157,94 \$ soit approuvée.

Adoptée

Résolution
2010-06-051

5.2 Acceptation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des comptes à payer, au montant de 211 714,62 \$, soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Jean-Raymond Dufresne

Le 14 juin 2010

Adoptée

5.3 État préliminaire des activités financières au 31 mai 2010

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières des revenus et des dépenses au 31 mai 2010.

Résolution
2010-06-052

5.4 Transfert de crédits budgétaires

CONSIDÉRANT QUE les crédits de certains postes budgétaires 2010 sont insuffisants pour couvrir certaines dépenses;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de transférer des crédits d'un poste budgétaire à un autre;

Pour ces raisons,

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

De	02 13000 321	Frais de poste - Adm	200 \$	
à	02 13000 322	Fret et messageries - Adm		200 \$
De	02 32000 641	Articles de quincaillerie	300 \$	
à	02 32000 643	Petits outils		300 \$
De	02 61000 411	Services professionnels	400 \$	
à	02 61000 414	Admin. et informatique		400 \$

Adoptée

6. Urbanisme

6.1 Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de mai 2010

L'inspecteur en bâtiment dépose aux membres du conseil municipal le registre des permis du service d'urbanisme pour le mois de mai 2010.

Avis de motion
2010-037

6.2 Avis de motion – Règlement no. 2010-037 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 117

Je, Daniel Charette, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure je présenterai un projet de règlement 2010-037 relatif à la modification du règlement de zonage 117, tel qu'amendé, pour y inclure une précision additionnelle sur la distance minimale à respecter à partir de la ligne naturelle des hautes eaux pour l'emplacement de la partie non étanche d'un système de traitement des eaux usées.

7. Travaux publics

7.1 Dépôt du rapport du service de voirie pour le mois de mai 2010

Le registre des Travaux de voirie effectués durant le mois de mai 2010 est déposé aux membres du conseil municipal.

Résolution
2010-06-053

7.2 Mandat à Asphalte Bélanger Inc. – Travaux de réfection de deux segments du chemin Lacasse

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a publié un appel d'offres pour des travaux de réfection et de pavage de deux segments du chemin Lacasse;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a procédé à l'ouverture des soumissions tel que prévu, le 3 juin 2010, à l'Hôtel de ville, en présence de monsieur le maire Kenneth G. Hague, de trois employés de la Municipalité et des représentants de quelques entrepreneurs;

ATTENDU QUE monsieur Louis Labonté de la firme Les Consultants L. J. Labonté de St-Jérôme a procédé à l'analyse des soumissions reçues et nous a fait parvenir son rapport à ce sujet;

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par le conseiller Daniel Charette
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte la plus basse soumission conforme déposée par Asphalte Bélanger Inc. de Val-David, Québec, au montant de 201 455,35\$ taxes incluses et plus amplement détaillée au bordereau de soumission, pour l'exécution des travaux mentionnés au devis préparé par la firme Les Consultants L. J. Labonté et faisant partie intégrale de la soumission.

QUE le maire ou le directeur général soit autorisé à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

Adoptée

Résolution
2010-06-054

7.3 Mandat à Asphalte Bélanger Inc. – Travaux de réfection de l'intersection des chemins de la Gare et du Lac-de-la-Grise et aménagement de deux nouveaux stationnements sur le terrain de l'Hôtel de ville

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a publié un appel d'offres

pour des travaux de réfection et de pavage à l'intersection des chemins de la Gare et du chemin du Lac-de-la-Grise, incluant l'aménagement de deux nouvelles aires de stationnement sur le terrain de l'Hôtel de ville;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a procédé à l'ouverture des soumissions tel que prévu, le 3 juin 2010, à l'Hôtel de ville, en présence de monsieur le maire Kenneth G. Hague, de trois employés de la Municipalité et des représentants de quelques entrepreneurs;

ATTENDU QUE l'aménagement de deux nouvelles aires de stationnement sur le terrain de l'Hôtel de ville fait partie intégrante du projet d'aménagement d'un nouvel espace vert (parc) devant l'Hôtel de ville;

ATTENDU QUE monsieur Louis Labonté de la firme Les Consultants L. J. Labonté de St-Jérôme a procédé à l'analyse des soumissions reçues et nous a fait parvenir son rapport à ce sujet;

Il est proposé par le conseiller Melvyn Hodes
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte la plus basse soumission conforme déposée par Asphalte Bélanger Inc. de Val-David, Québec, au montant de 92 043,92 \$ taxes incluses et plus amplement détaillée au bordereau de soumission, pour l'exécution des travaux mentionnés au devis préparé par la firme Les Consultants L. J. Labonté et faisant partie intégrale de la soumission.

QUE le coût des travaux d'aménagement des deux nouvelles aires de stationnement sur le terrain de l'Hôtel de ville au montant de 15 706,56\$ taxes incluses soit payé à même le Fonds réservé « Fonds parcs et terrains de jeux » étant-donné que ces travaux font partis du projet d'aménagement d'un nouvel espace vert;

QUE le maire ou le directeur général soit autorisé à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

Adoptée

Résolution
2010-06-055

7.4 Mandat à Louis Labonté, ingénieur, pour la gestion des travaux de réfection de l'intersection des chemins de la Gare et du Lac-de-la-Grise et des stationnements de l'Hôtel de ville

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette
Appuyé par la conseillère Claire R. Leduc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac mandate la firme Les Consultants L.J. Labonté Inc de St-Jérôme, pour la gestion de la construction de l'intersection située devant l'Hôtel de ville. Selon la soumission du 22 février 2010, les honoraires professionnels pour ce mandat seront de 3 100 \$ plus les taxes pour les sections applicables aux chemins municipaux et de 900 \$ plus les taxes applicables pour les sections applicables aux nouvelles aires de stationnement et bordures devant l'Hôtel de ville;

QUE ledit montant de 900 \$ plus les taxes applicables tel que mentionné ci-dessus soit payé à même le Fonds réservé « Fonds parcs et terrains de jeux » ;

QUE le directeur général soit autorisé à confirmer ledit mandat, pour et au nom de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

Adoptée

Résolution
2010-06-056

7.5 Entente avec le propriétaire du 558 chemin du Lac-de-la-Grise (matricule 4004 00 9468)

ATTENDU QU'une fois les travaux de réfection de l'intersection des chemins de la Gare et du Lac-de-la-Grise complétés, les occupants du 558 chemin du Lac-de-la-Grise n'auront plus accès à l'aire de stationnement située devant ladite propriété;

ATTENDU QUE le propriétaire dudit immeuble, monsieur Simon Dufresne, est d'accord à ce que les travaux soient effectués et à ce que l'accès à l'aire de stationnement devant la bâtisse soit bloqué, à la condition :

1. qu'une aire de stationnement pour quatre voitures soit construite par la Municipalité à l'arrière de la bâtisse avec une entrée donnant sur le chemin de la Gare;
2. que la Municipalité aménage l'espace de l'aire de stationnement éliminé devant la bâtisse en un espace gazonné;

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac signe une lettre d'entente avec le propriétaire, monsieur Simon Dufresne, stipulant qu'il ne s'oppose pas au projet de réaménagement de ladite intersection et que la Municipalité accepte d'effectuer les travaux de relocalisation de l'aire de stationnement tel que demandé;

QUE le Maire, monsieur Kenneth G. Hague, soit autorisé à signer ladite entente avec monsieur Simon Dufresne pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

8. Loisirs, Culture et Patrimoine

Résolution
2010-06-057

8.1 Mandat à Isabel Hamel, architecte-paysagiste, pour la préparation du plan final et pour la surveillance des travaux pour le projet de réaménagement de l'intersection des chemins de la Gare et chemin Lac-de-la-Grise

Il est proposé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Appuyé par le conseiller Daniel Charette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac mandate madame Isabel Hamel, architecte paysagiste, pour préparer un plan final pour l'aménagement de deux espaces verts devant l'Hôtel de ville de part et d'autre du chemin de la Gare et pour effectuer la surveillance des travaux, le tout au taux horaire de 75,00 \$ pour un maximum de 1 350,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les honoraires ci-dessus soient payés à même le Fonds réservé « Fonds parcs et terrains de jeux ».

QUE le directeur général soit autorisé à confirmer ledit mandat, pour et au nom de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

Adoptée

Résolution
2010-06-058

8.2 Mandat à Kevin Parker Inc. pour l'aménagement de deux espaces verts de part et d'autre du chemin de la Gare dans le cadre des travaux de réfection du carrefour de la Mairie (intersection des chemins de la Gare et du Lac-de-la-Grise)

ATTENDU QUE les travaux de réfection de l'intersection des chemins de la Gare et du Lac-de-la-Grise seront complétés d'ici quelques semaines.

ATTENDU QU'une partie de ce projet consiste en l'aménagement de deux espaces verts (parcs) devant l'Hôtel de ville de part et d'autre du chemin de la Gare :

ATTENDU QU'il est judicieux de confier ces travaux à un entrepreneur en aménagement paysager pour la réalisation de cette partie du projet;

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte la soumission conforme déposée par Kevin Parker Inc. de Mont-Tremblant, Québec, au montant de 24 480 \$ plus les taxes applicables et plus amplement détaillée au bordereau de soumission, pour l'exécution des travaux mentionnés au devis préparé par Isabel Hamel, architecte paysagiste et faisant partie intégrale de la soumission.

QUE lesdits coûts pour ces travaux d'aménagement paysager au montant de 24 480 \$ plus les taxes applicables soient payés à même le Fonds réservé « Fonds parcs et terrains de jeux »;

QUE le directeur général fasse les arrangements nécessaires pour que les travaux soient effectués le plus rapidement possible.

Adoptée

Résolution
2010-06-059

8.3 Autorisation d'achat de matériaux pour le remplacement du plancher du quai de la plage municipale du secteur sud

ATTENDU QUE le plancher en cèdre du quai de la plage municipale du secteur sud a été volé récemment;

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise l'achat de matériaux (planches de cèdre, etc.) pour le remplacement du plancher dudit quai pour un maximum de 300 \$ plus les taxes applicables;

QUE le remplacement du plancher soit effectué par les employés municipaux et que le coût des matériaux soit payé à même le Fonds réservé « Fonds parcs et terrains de jeux ».

Adoptée

9. Environnement et Santé

S/O

10. Varia

Résolution
2010-06-060

10.1 Résolution pour accorder une subvention au Club Richelieu La Ripousse

Il est proposé par le conseiller Pierre Vérot
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, suite à une demande d'appui financier – camp des jeunes SQ/Club Richelieu La Ripousse, autorise un don au montant de 200 \$.

Adoptée

11. Période de questions

Aucune question.

Résolution
2010-06-061

12. Fermeture de la séance à 20h12

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée.

Adoptée

Kenneth G. Hague
Maire

Jean-Raymond Dufresne
Directeur général et secrétaire-
trésorier